

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-064

SERVICE : Direction de l'Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

OBJET : Bail civil – Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Reyssouze – Local Place de la Résistance – Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire N° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-46 en date du 21 Décembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Michel LEMAIRE, dans le domaine de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage des choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est propriétaire d'un local se trouvant au rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier situé Place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse ;

CONSIDERANT que le locataire actuel quitte les lieux au 31 mars 2023, le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse afin de reprendre la location, ce à quoi la Communauté d'Agglomération a répondu favorablement.

DECIDE

DE CONCLURE un bail civil avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Reyssouze, dont le siège est situé Place de la Résistance, Mairie, 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE, identifié sous le n° SIREN 250 100 690, et représenté par Monsieur Jean-Louis FAVIER en sa qualité de Président.

Le bail civil précise les points suivants :

- Les locaux mis à disposition du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Reysouze, d'une surface de 164,79 m², sont situés Place de la Résistance à Montrevel-en-Bresse (01340), sur la parcelle cadastrée section AC numéro 144, d'une contenance de 1 355 m².
- Le présent bail débute le 1^{er} juin 2023 pour arriver à échéance le 31 mai 2026, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée totale ne pouvant excéder 12 ans.
- La présente location est consentie pour un loyer de 913,57 € hors taxes et hors charges par mois.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 21 mars 2023.



**Pour le Président et par délégation
Le Conseiller Délégué,**



Michel LEMAIRE
Délégué à la Construction,
aux Travaux et au Patrimoine